



VILLE DE BLANQUEFORT

Le 25 novembre 2019

Objet : convocation conseil municipal

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira,

**le lundi 2 décembre 2019
à 18 heures 30
Salle du conseil municipal**

Je vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.



Le Maire
Véronique FERREIRA



ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture d'une Autorisation de Programme
- 2- Admissions en non-valeur
- 3- Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020
- 4- Mutualisation - Révision du niveau de services
- 5- Approbation du rapport de la CLETC
- 6- Avances sur subventions et participations pour certaines associations et établissements publics
- 7- Subvention d'équipement à la crèche Suce-Pouce
- 8- Subvention ACAB pour les festivités de Noël
- 9- Subventions chèques sport
- 10- Tarifs cinéma 2020
- 11- Renouvellement convention de partenariat Ville – EPCC Carré Colonnes
- 12- Contrat Enfance Jeunesse entre la CAF et la ville
- 13- Convention nuage bleu
- 14- Convention école et cinéma
- 15- Election membres conférence entente piscine intercommunale
- 16- Attribution du maître d'œuvre pour la piscine
- 17- Convention de partenariat entre Clairsienne/Ville/ADAV33 pour le projet habitat du Queyron
- 18- Appel à projets « Toutes et Tous Acteurs »
- 19- Signature de la Charte du Conseil consultation de gouvernance alimentaire durable
- 20- Election des propriétaires forestiers appelés à siéger à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier
- 21- Convention entre Bordeaux métropole et la ville dans le cadre de la démostriction
- 22- Convention de servitude de passage avec l'Eau de Bordeaux métropole en propriété privée

- 23- Demande à la SAFER d'une préemption partielle d'un terrain agricole.
- 24- Ouverture des commerces le dimanche
- 25- Occupation du domaine public exploitation d'un espace de restauration au sein du parc de Majolan.
- 26- Protocole transactionnel suite incendie local Port du Roy
- 27- Indemnité forfaitaire de déplacement sur la commune
- 28- Mise à disposition de personnel municipal auprès du COS
- 29- Modification tableau des effectifs (ouverture/fermeture de postes)

Pour information

Décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du CGCT